

CONSEIL MUNICIPAL du 6 octobre 2009 - NOS CONCLUSIONS

Les grandes vacances sont terminées. En effet, après 3 mois sans séance, le conseil municipal s'est enfin réuni ce mardi 6 octobre 2009.

ZAC de La Contesse : un projet important mais pas urgent:

Le Maire a demandé en début de séance de retirer le point relatif à l'achat de terrains sur le secteur de la ZAC de La Contesse argumentant qu'il n'y avait pas d'urgence. Dans ce cas, pourquoi l'a-t-il inscrit à l'ordre du jour ? Cela est inquiétant car depuis plusieurs mois, nous n'avons plus aucune nouvelle de ce projet important pour le devenir urbain de notre ville.

Encore une hausse de la masse salariale

Pas un conseil sans modification du tableau des effectifs. Celui d'octobre ne déroge pas à la règle. Le Maire a été dans l'incapacité de nous indiquer précisément l'impact budgétaire de toutes ces modifications de postes.

Tous au cinéma en plein air !

Le conseil a reconduit unanimement le partenariat engagé depuis 2002 avec le cinéma le club en accordant une aide annuelle de 6 000 euros. Mais nous nous sommes abstenus lors du vote du projet « passeurs d'images » dont le coût financier total n'est pas connu. Seule certitude : chaque séance prévue en plein air coûtera 1 500 euros à la Ville. Le nombre de séances n'est pas connu.

L'association Halte St Martin à son tour sans abri ?

Par une nouvelle convention, la majorité demande à la Halte St Martin de porter la responsabilité juridique du bâtiment, notamment sa remise aux normes de sécurité. Concrètement la halte doit trouver 25 000 euros minimum pour conserver son toit, sachant pertinemment qu'elle n'en a pas les moyens. Et tout cela avec une convention d'une durée de 2 ans, non reconductible.

Que va-t-il advenir de cette association d'utilité publique ?

Est-ce cela le social vu par nos socialistes ?

Ca chauffe dans la majorité

Des tensions et de fortes divergences de point de vue sont apparues nettement lors de cette séance. L'adjoint à l'urbanisme a présenté une demande d'exonération de pénalités de retard de 1624 euros au profit de la société BOUYGUES. Après des échanges vifs entre élus de la majorité, l'adjoint a été mis en échec par 19 voix contre (5 pour et 3 abstentions)

Les tensions ont persisté dans la suite des débats. C'est ainsi que l'ancienne route de Champier est devenue, non sans mal, route des acacias, après de longs palabres, échappant de justesse à la dénomination « route des glands »...

Fin de conseil en apothéose

L'adjoint à l'urbanisme a également présenté un appel à projet européen sur les énergies renouvelables. Ce dossier a le mérite de vouloir tirer notre ville de La Côte St André vers le haut.

Domage que le Maire et sa majorité n'en aient pas compris l'intérêt et qu'un tel projet ne recueille pas l'unanimité malgré notre soutien.

Un nouvelle déchèterie à la Cote St André

L'étude lancée par la Communauté de commune avance. Le conseil communautaire devrait se prononcer prochainement entre deux lieux d'implantation. Soit au Rival, à la place des anciens abattoirs, soit aux Charpillates, à côté de la station d'épuration. Cette nouvelle déchèterie, mieux dimensionnée aux besoins de la population remplacera celle des Meunières, devenue trop petite pour le territoire.

En conclusion, encore un conseil sans enjeu pour l'Avenir de notre ville mais oh combien animé !

Le groupe LCE - LA COTE ENSEMBLE.